



COLLÈGE - S T

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

VOYAGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL à CAMBRIDGE – Avril 2019

*A la découverte
des prestigieuses universités d'Angleterre*



Madame, Monsieur,

Nous venons vous apporter des informations importantes dans la perspective du séjour de vos enfants à Cambridge en avril 2019.

- Date du séjour : Du vendredi 5 avril 2019 (départ vers 17h à priori) au jeudi 11 avril 2019 (arrivée à la mi-journée à priori)

- Assurances : Les parents doivent vérifier qu'ils sont bien titulaires d'une assurance de responsabilité civile. Dans le cas contraire, veuillez contacter l'établissement. De plus, le prix du séjour comprend l'assistance-rapatriement ainsi qu'une assurance annulation individuelle (pour cause de maladie justifiée par un certificat médical).

- Versements : nous vous demandons de bien vouloir effectuer le 2^{ème} versement de 140€. Un troisième versement de 120 € pour les non-bilingues et 130 € pour les bilingues (cours avec des professeurs anglais) vous sera demandé en mars. Pour l'obtention de certaines aides, les familles sont invitées à se renseigner auprès de leur mairie et de leur comité d'entreprise.

Nous rappelons que les acomptes sont non remboursables en cas de désistement.

- Formalités :

1. FORMALITES POUR LES ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE :

ATTENTION : Les documents ci-dessous sont à rapporter pour le **11 février 2019 au professeur principal**

- (1) La **carte européenne** d'assurance maladie (demande à faire via ameli.fr en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte *ameli* dans la rubrique « Mes demandes ») ;
- (2) La **Carte Nationale d'Identité** (ou **Passeport**) des élèves de nationalité française. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité ;
- (3) l'**autorisation de sortie du territoire** ci-jointe
- (4) la **photocopie recto-verso de la carte d'identité** ou du passeport du parent signataire de l'autorisation demandée ci-dessus
- (5) le **coupon** concernant l'autorisation de voyage en autocar qui figure ci-après

2. FORMALITES POUR LES ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE :

ATTENTION : Les documents ci-dessous sont à rapporter pour le **11 février 2019 au professeur principal :**

- La **Carte Nationale d'Identité** ou un **Passeport** en cours de validité
- une autorisation de sortie de territoire français signée par le père et la mère (l'imprimé est à récupérer à l'accueil) ;
- Une **photo d'identité**
- Un **acte de naissance**
- La **carte européenne** à demander à la caisse d'assurance maladie
- DCEM pour les enfants nés à l'étranger ou TIR pour les enfants nés en France
- l'**autorisation spéciale de sortie du territoire** à récupérer à l'accueil ou sur le site dans *Actualité /Circulaires Voyages 2018-2019*
- le **coupon** ci-dessous concernant l'autorisation de voyage en autocar

3. FORMALITES POUR LES ELEVES HABITANT LE PUY-EN-VELAY

La carte jeune est valable un an (vérifier la date de validité). Pour les élèves qui n'ont pas la carte jeune, la Mairie n'en délivre plus mais attribue un numéro en fournissant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photocopie de la taxe d'habitation.

✕

COUPON A RAPPORTER AU PROFESSEUR PRINCIPAL pour le **lundi 11 février 2019**

Madame, Monsieur.....parents deen classe de 5^{ème}.....autorisons notre enfant à voyager en autocar dans le cadre du séjour à Cambridge du vendredi 5 avril au jeudi 11 avril 2019. Signature des parents :

Madame, Monsieur versons le 2^º acompte de 140€
pour notre enfant - par chèque à l'ordre du Collège St Régis - St Michel (1) - en espèces (1).

Signature des parents :